

Règlements

5 défis de la Virée Nordique de Charlevoix 2021

PÉRIODE DU CONCOURS

La période de Concours débute le 1^{er} février 2021, à 00h00, et se termine le 8 mars 2021, à 23h59 (« Date limite de participation »). Toutes les heures correspondent à l'heure de l'Est.

COMMENT PARTICIPER

- (a) Les participants doivent être dûment inscrits aux 5 défis de la Virée Nordique de Charlevoix via la plateforme Race Roster et avoir soumis les résultats de leurs défis en ligne entre le 1^{er} février et le 8 mars à minuit pour être éligibles au tirage. Même si un participant ne complète pas entièrement le défi qu'il a choisi, il pourra être jugé comme ayant participé activement au défi, et ainsi être éligible au tirage, s'il a réalisé **au moins 1 des 5 activités proposées et qu'il a soumis cette activité sur la plateforme des résultats Race Roster.**
- La plateforme d'inscription est la suivante : <https://raceroster.com/events/2021/30747/les-5-defis-de-la-viree-nordique-de-charlevoix>
- La plateforme pour soumettre ses résultats est la suivante : <https://results.raceroster.com/fr-CA/virtual-challenges/60629/leaderboard>
- (b) Restrictions liées à la participation : LIMITE D'UNE (1) PARTICIPATION par personne et par adresse de courriel.
- (c) 10 bandeaux tubulaires de la Virée Nordique de Charlevoix seront réservés à ceux qui participent activement sur le groupe Facebook « Les 5 défis de la Virée Nordique de Charlevoix » entre le 1^{er} février et le 8 mars à minuit. Cette participation s'ajoutera au tirage des principaux prix du Concours via la participation officielle au Concours ici-haut mentionnée. LIMITE D'UNE (1) PARTICIPATION par personne peu importe le nombre de publications réalisées dans le groupe Facebook.

ADMISSIBILITÉ

- (a) Les employés, dirigeants et administrateurs de la Virée Nordique de Charlevoix et de ses partenaires dans ce Concours ainsi que les personnes avec qui ces derniers sont domiciliés ne sont pas admissibles au Concours.
- (b) Le Concours est ouvert à tous, qu'ils aient atteint ou non l'âge de la majorité.

TIRAGE

- (a) Les prix seront **tirés au hasard** parmi tous les participants qui ont rempli les conditions ci-haut mentionnées à l'exception des 10 bandeaux tubulaires qui seront tirés parmi ceux qui se sont démarqués sur le groupe Facebook « Les 5 défis de la Virée Nordique de Charlevoix ». Ces gagnants seront choisis de façon discrétionnaire par l'équipe de la Virée Nordique de Charlevoix en fonction de leur dynamisme et la qualité de leurs publications.
- (b) Description des prix offerts :
 - 20 Certificats-cadeaux de 25\$ à la boutique Le coureur nordique
 - 2 Sorties en canot à glace avec Canot à glace Expérience d'une valeur de 250\$ chacune
 - 1 Inscription à l'édition 2021 de l'Ultra-Trail Harricana du Canada d'une valeur pouvant aller jusqu'à 350\$
 - 10 Paires de bas de l'Ultra-Trail Harricana du Canada d'une valeur de 15\$ chacune
 - 2 Inscriptions à l'édition 2022 de la Virée Nordique de Charlevoix d'une valeur de 85\$ chacune
 - 10 Bandeaux tubulaires de la Virée Nordique de Charlevoix d'une valeur de 15\$ chacun
 - 1 Paire de billets pour le festival de films Trails in Motion d'une valeur de 20\$ chacun
 - 1 Forfait Nuitée et déjeuner à L'authentique Auberge de Charlevoix d'une valeur de 150\$
 - 1 Chèque-cadeau de 500\$ avec Dômes de Charlevoix
 - 2 Laissez-passer pour Le Festif! de Baie-Saint-Paul d'une valeur approximative de 50\$ chacun
 - 2 Certificats-cadeaux de 50\$ chez Mousse Café, coopérative de solidarité
 - 3 Certificats-cadeaux de 40\$ à l'Auberge des balcons
 - 2 Nuitées avec déjeuner pour 2 personnes à l'Hôtel boutique La Maison Otis d'une valeur totale de 250\$
 - 2 Nuitées avec déjeuner à l'Hôtel Baie-Saint-Paul d'une valeur totale de 338\$
 - 1 Montre de sport Cardinal de la Bijouterie Martin Blouin d'une valeur de 65\$
 - 1 Laissez-passer de saison au Mont Grand-Fonds d'une valeur d'environ 220\$
 - 5 Bouteilles de Gin Chez Menaud d'une valeur de 65\$ chacune
 - 5 Laissez-passer au Spa Nordique Le Germain d'une valeur de 50\$ chacun
 - 1 Nuitée à utiliser avant le 30 juin 2021, du dimanche au vendredi (exception congés fériés) au Manoir Richelieu d'une valeur de 250\$
 - 2 Certificats cadeaux pour une famille en ski de fond aux Sentiers des Caps de Charlevoix d'une valeur de 49,99\$ chacun
 - 4 Paires de lunettes de Vision Santé d'une valeur moyenne de 125\$ chacune
- (c) Les gagnants seront désignés au plus tard le lundi 15 mars 2021 à midi sur la page Facebook de la Virée Nordique de Charlevoix.
- (d) Les prix seront expédiés au plus tard le 19 mars 2021 par la poste. Il est possible que des prix soient remis en personne si cela est possible, par exemple pour les résidents de la région de Charlevoix.
- (e) Les bouteilles de gin Chez Menaud devront être récupérés directement chez Menaud à Clermont.

- (f) Le participant pourrait être tenu de fournir une preuve d'identité lorsqu'il réclame un prix ou autrement en connexion avec ce Concours pour faciliter l'identification précise du gagnant.
- (g) Si un participant ne satisfait pas aux conditions énoncées dans le présent règlement ou s'il refuse ou abandonne un prix, la Virée Nordique de Charlevoix se réserve le droit, à sa discrétion absolue, d'annuler ledit prix, de sélectionner un autre participant parmi les autres bulletins de participation admissibles selon le processus décrit ci-dessus, ou de donner le prix à un organisme de bienfaisance de son choix.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ / CONSENTEMENT À LA PUBLICITÉ

- (a) En acceptant un prix dans le cadre du Concours, le gagnant : fait preuve de conformité au règlement du Concours; reconnaît que le prix n'est pas transférable (sauf dans les cas prévus aux présentes et seulement à la discrétion absolue de la Virée Nordique de Charlevoix) et doit être accepté tel que décerné, sauf indication contraire; accepte que son nom, son lieu de résidence, sa voix, ses déclarations, ses photographies ou toute autre représentation soient utilisés à des fins publicitaires ou d'information, sous quelque format que ce soit, par la Virée Nordique de Charlevoix ou ses agences de publicité en ce qui concerne ce Concours ou le prix s'y rattachant, sans rémunération ou préavis; et exonère la Virée Nordique de Charlevoix, ses agences publicitaires ou promotionnelles, ainsi que ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires respectifs (collectivement désignés les « Renonciataires ») de toute responsabilité quant au Concours ou à l'attribution ou à l'utilisation de tout prix dans le cadre du Concours.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les Renonciataires n'assument aucune responsabilité et tous les participants libèrent les Renonciataires en cas de réclamation, d'action, de dommage, et de demande ou d'obligation de quelque nature que ce soit liés à la participation ou à la tentative de participation à ce Concours et au prix, notamment à l'administration du Concours, à la sélection et à la confirmation d'un gagnant et à la planification, à l'attribution et à l'utilisation d'un prix.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

En participant au Concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels aux fins et de la manière décrites aux présentes. Tout renseignement fourni par les participants est recueilli par la Virée Nordique de Charlevoix et est soumis à la politique de confidentialité de celui-ci. Les participants en ligne peuvent se voir offrir l'option de recevoir des messages électroniques commerciaux ou d'autres communications de la part de la Virée Nordique de Charlevoix. Cependant, l'admissibilité au Concours ne dépend pas du consentement des participants à recevoir de tels messages ou de telles communications, et le consentement à en recevoir n'aura aucune incidence sur les chances de gagner relatives au Concours. Les participants peuvent à tout moment se désabonner de la liste d'envoi de communications en suivant les directives d'annulation d'abonnement indiquées au bas de toute communication envoyée.

GÉNÉRALITÉS

LOIS ET RÈGLEMENTS. Le Concours se tiendra conformément au présent règlement, qui peut être modifié sans préavis ni responsabilité à votre égard par la Virée Nordique de Charlevoix. Les participants doivent respecter le présent règlement et seront réputés l'avoir reçu et l'avoir compris en participant au Concours. Les modalités de ce Concours, telles qu'elles sont énoncées dans le présent règlement, ne peuvent faire l'objet d'une modification ou d'une contre-offre, sauf tel qu'il est stipulé aux présentes. Le Concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

ANNULATION ET MODIFICATION. La Virée Nordique de Charlevoix se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours ou de modifier le règlement du Concours en tout temps, de quelque façon que ce soit, sans préavis, pour quelque raison que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler tel que prévu, la Virée Nordique de Charlevoix se réserve le droit d'y mettre fin ou de le suspendre ou encore d'effectuer un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues antérieurement.

CONDUITE. La Virée Nordique de Charlevoix se réserve le droit, à sa discrétion absolue, de disqualifier sans préavis tout participant si elle juge que ce dernier : a enfreint le règlement du Concours; a triché ou a tenté de tricher lors du processus d'inscription des participations; a compromis le déroulement du Concours ou de tout site web utilisé dans le cadre du Concours; a agi de manière déloyale ou inopportune dans l'intention de déranger, de malmenager, de menacer ou de harceler une autre personne; ou a tenté de nuire au bon déroulement du Concours.

IDENTITÉ DU PARTICIPANT EN LIGNE. Si l'identité d'un participant en ligne est contestée, le titulaire autorisé du compte associé à l'adresse électronique fournie au moment de la participation sera considéré comme le participant, à condition que le nom du titulaire du compte corresponde au nom figurant sur le formulaire de participation. La personne attitrée à l'adresse électronique par un fournisseur de service Internet, par un fournisseur de services en ligne ou par toute autre organisation qui est responsable de l'attribution des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique fournie sera considérée comme le titulaire autorisé du compte. Le participant sélectionné peut devoir fournir une preuve attestant qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique liée au bulletin de participation sélectionné. Toutes les participations en ligne doivent être envoyées à partir d'un compte de courrier électronique valide. Si le nom du titulaire de compte autorisé ne correspond pas au nom complet figurant sur le formulaire de participation, la Virée Nordique de Charlevoix peut exclure la participation du Concours à sa discrétion absolue.

RÉSIDENTS DU QUÉBEC. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.